

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE
DU VENDREDI 26 MAI 2023 à 20 heures 00

Etaient présents : M.LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, Mme GAUTHIER, M.BRIAND, M. JEGLOT, Mme LE GALLO, Mme RIBEIRO, M. DONNIO, M.BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON.

Absente excusée :

Mme GOOSSAERT Catherine donnant pouvoir à M. LE FRANC

Secrétaire de séance : Mme Charlène RIBEIRO

Le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2023 est approuvé.

Ouverture de la séance à 20 heures 10.

**1-INTERVENTION DE M. ANDREA BRASCHI, CHEF DE PROJET CHEZ EDF RENOUEVABLES
AFIN DE PRESENTER LE PROJET DE RENOUELEMENT DU PARC EOLIEN DES LANDES DU
TERTRE**

Le projet consisterait à remplacer les éoliennes actuelles par des modèles plus récents (modèles de technologies récents, plus hautes et plus puissantes) et se conformer à la réglementation en vigueur (respecter les règles de distancer par rapport aux habitations, ne pas conduire à plus de bruit aux habitants, voire à le diminuer, respecter la distance par rapport à la RD14) et adapter l'implantation (déplacements d'éoliennes pour respecter les 500m, diminution du nombre d'éoliennes). 3 nouvelles éoliennes permettraient d'éloigner les éoliennes des habitations, de supprimer 2 éoliennes tout en augmentant la puissance et la production du parc. Le calendrier est le suivant :

■2023 :

-présentation en conseil municipal

-rencontre de l'ensemble des propriétaires et signature des nouveaux accords fonciers

■2023/2024 : études techniques, définition de l'implantation, concertation et dépôt de la demande d'autorisation en Préfecture

■Au plus tôt 2025 : voiries, tranchées, terrassement et fondations, transports, montage des éoliennes et raccordement

■2026 : exploitation et entretien du parc.

Le conseil ne s'oppose pas à ce que EDF Renouvelables puisse démarrer l'étude du renouvellement du parc et donne son accord pour démarrer les études.

2-BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil autorise les modifications suivantes :

CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	OUVERT	REDUIT
67	673	Titres Annulés sur exercice antérieur	1 000,00	
65	65315	Formation		1 000,00

3-DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE AC N°175

Afin de pouvoir créer des places de parking au lotissement du Bocage, le conseil valide l'acquisition d'une partie de la parcelle N° AC 175 au tarif de 23,90 €uros le M2.

4-ADRESSAGE VILLAGE DE BLANLIN

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation et de procéder à la création de noms d'impasses, routes et chemin pour le village de Blanlin :

Pour le village de Blanlin, le conseil valide les noms d'impasses, routes et chemin suivants :

- **IMPASSE DE LA RUETTE**
- **ROUTE DU FRAMEUR**
- **ROUTE DE LA CHEZE**
- **IMPASSE DE LA GARE**
- CHEMIN DES RANDONNEES**
- IMPASSE DU HAUT BLANLIN**
- IMPASSE DES CHENES**
- IMPASSE DE LA REPUBLIQUE**
- ROUTE DU BAS BLANLIN**
- IMPASSE DU PUIITS**
- IMPASSE DES FONTAINES**

5-PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE

Le conseil valide le recrutement d'un agent contractuel du 01/06/2023 au 31/07/2023 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien estival des bâtiments et des espaces verts.

6-ECOLE JEANNE D'ARC : CONVENTION DE MISE EN COMMUN DE MOYEN DE PERSONNEL

Le conseil valide les termes de la convention de mise en commun de moyen de personnel.

En effet, il est nécessaire d'avoir une personne supplémentaire pour assurer la surveillance et faire le service des repas le midi. Suite à une rencontre avec le directeur de l'école Jeanne d'Arc, il a été convenu qu'une personne supplémentaire soit recrutée à compter du 2 mai 2023. La participation de la commune se fera à hauteur de 50%. Une vérification des effectifs se fera après chaque période de vacances afin de bien mesurer le besoin.

7-LOYER DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} JUILLET 2023

Les loyers sont augmentés de 3,50 % au 1^{er} juillet 2023 :

- **Foyer Social**

Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2022	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2023
3 studios aile ouest – 86,40 m2	296.55 Euros	306,93 Euros
1 studio aile nord n° 3 – 59,40 m2	203.85 Euros	210,98 Euros
2 studios aile nord n°1et 2 – 52,40 m2	179.68 Euros	185,96 Euros

- **Autres logements**

	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2022	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2023
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m2)	304.18 Euros	314,83 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m2) + garage	395.03 Euros + 29.10 Euros 424.13 €uros	408,86 Euros + 30,12 Euros 438,98 €uros

- **Résidence Champêtre**

Surface utile	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2022	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2023
1ère TRANCHE 94.65 m2 F2	297,39 Euros	307,80 Euros
1 ^{ère} et 2 ^{ème} TRANCHE 121.45 m2 F4	380.21 Euros	393,52 Euros
Garages rue Jeanne d'Arc	10.35 €uros	10.71 €uros

- **Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 2022	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2023
Logement 102.36 m2 F3	451.38 Euros	467,18 Euros

- **Logement -2 rue des Lilas**

	TARIF au 1 ^{er} février 2023	TARIF au 1 ^{er} juillet 2023
Logement F3 (115 M2)	410 Euros	424,35 Euros

- **Logement - 4 rue des Lilas**

Surface utile	TARIF au 1 ^{er} juillet 202	TARIF au 1 ^{er} juillet 2023
Logement 41.39 m2 F1	190.15 Euros	196,80 Euros

- **Logement - 3 rue du Centre**

		TARIF au 1^{er} juillet 2022	TARIF au 1^{er} juillet 2023
Logement	113.75 m2 F4	558.66 Euros	578,21 Euros
	Loyer	Dont 542.87 €	Dont 561,87 €
	Annexe jardin	15.79 €	16,34 €

8-SALLE POLYVALENTE : TARIF LOCATION « MANGE DEBOUT »

Le conseil valide le tarif de location des 8 « MANGE DEBOUT » avec housse, soit 5 euros l'unité.

9-DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AC N°151 et AC N°126

Informations diverses :

■ TRAVAUX :

✓ Rue Mendès France

-Démarrage des travaux semaine 26.

✓ Lotissement du bocage

-Suite à la réunion avec les riverains le 23/05, le projet d'aménagement est validé. Il sera créé des places de parking.

✓ Pont de Thohelleuc

-Dossier Loi sur l'eau déposé en Préfecture-Dossier de Consultation des Entreprises en cours de rédaction par le Maître d'œuvre -Cabinet CETIA.

✓ Réhabilitation salle omnisports

-Lancement de la consultation pour le recrutement d'une équipe de Maîtrise d'œuvre.

■ Divers

-Projet éolien SAS ENGIE GREEN VALLEE DU LARHON : la ville de Loudéac entend se pourvoir en conseil d'Etat, contre la décision rendue par la cour d'Appel. La commune se rallie à la décision de ville de Loudéac et se pourvoit donc en conseil d'Etat.

Clôture de la séance : 22 heures 38.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 3 juin 2023.

A Saint-Barnabé, le 2 juin 2023.

La Secrétaire de séance,
Mme Charlène RIBEIRO

Le Maire,
Georges LE FRANC